Semaine 45 - Novembre 2016
L'hebdo petit mais costaud !

FO'Hebdo

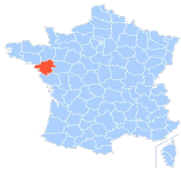

FO DGFiP HARRE D'ÊTRE EXEMPLAIRES

ILS NOUS PRENNENT POUR DES COÛTS
RENDONS COUP POUR COUP !

LES RAISONS DE NOTRE COLÈRE

Ces raisons se résument en dix mots :

- suppression,
- dégradation,
- abandon,
- privatisation,
- fermetures,
- restructurations,
- missions,
- rémunération,
- droits
- et garanties.

En dix ans, la DGFIP aura perdu plus de 30 000 emplois.

Les premières conséquences de cette politique de réduction des emplois sont les fermetures et les restructurations avec comme corollaire moins de service public de proximité pour nos concitoyens leur garantissant une égalité et qualité de traitement.

Une autre conséquence de ces suppressions, est la dégradation permanente des conditions de travail des agents.

La diminution des budgets de fonctionnement associée à la suppression des emplois oblige la DGFIP à abandonner, voire à privatiser une partie de ses missions régaliennes.

Face aux difficultés quotidiennes vécues par les agents de la DGFIP, ces derniers auraient pu espérer une meilleure considération de la part de leur administration.

La réponse apportée par le Directeur Général à cette attente légitime est la mise en place d'un mode gestion plus défavorable pour les agents.

De plus, dans le schéma de la réforme territoriale, les fonctionnaires voient leurs droits et garanties fortement remis en cause avec le protocole PPCR.

Au travers d'une politique néo-libérale prônant la réduction des dépenses publiques, la rémunération des agents de l'État ne reflète pas leur mérite.

Pour ces raisons, il est indispensable d'adresser au Ministre et au Directeur Général un message fort qui exprime notre ras-le-bol et notre détermination à faire changer les choses sachant que les choix actuels qui s'opèrent nous mènent droit dans le mur.

CE MESSAGE NOUS L'ADRESSERONS EN NOUS MOBILISANT POUR LA GRÈVE DU 15 NOVEMBRE.

GT MUTATIONS : DE NOUVELLES MAUVAISES RÈGLES

Lors d'un groupe de travail le 5 octobre dernier, l'administration a présenté aux organisations syndicales, les nouvelles modalités de gestion qu'elle envisage de mettre en œuvre dans le cadre des restructurations, ceci afin de préserver le transfert des compétences.et garantir la continuité d'un service public de qualité.

Ainsi, il est proposé, dans le cas d'une réorganisation de service au sein d'une même commune que l'agent dont l'emploi et la mission sont transférés sur la même commune ait l'obligation de suivre son emploi et sa mission.

La Direction Générale a précisé qu'en cas de refus de l'agent, cela sera considéré comme un refus d'obtempérer avec possibilité d'une sanction disciplinaire !!!

De plus, la DGFiP remplira la fiche de demande de mutation à la place de l'agent qui aura refusé cette mutation. Cette demande relèvera du mouvement national si la nouvelle affectation locale entraîne un changement de mission/structure.

Quelle hypocrisie de la part de l'administration qui s'inquiète de la qualité du service public alors que simultanément, elle supprime sans cesse des structures et postes de proximité !

D'autres fiches ont été abordées concernant la catégorie A :

- instauration d'un délai de séjour de 3 ans pour les postes « au choix » ou « au profil » (avec dérogation possible à un an pour rapprochement).
- mise en place d'un suivi de compétence quinquennal, en sus de l'évaluation existante, pour les inspecteurs affectés dans les services centraux avec menace d'éviction de l'affectation si ce bilan est négatif.
- dispositif de plan social déguisé en cas de suppression d'emploi sans tenir compte de la règle de l'ancienneté.

FO a bien avancé tous ses arguments pour dénoncer ces projets mais en vain.

Face à l'autisme dont fait preuve l'administration les syndicats ont quitté la séance en cours de GT.

Vous trouverez le compte rendu complet de ce groupe de travail sur le site *FO* DGFiP44 **(Tous des pions !)**

Rédaction : Chrystelle TONNELIER – A-Laure QUERE – Christine FLOC'H - Pascal PERRON http://www.fo-dgfip-sd.fr/044
FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 87 07 87 (Cambronne)